



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le 23/09/2026

ID : 089-218903466-20260914-2026_063-DE



DÉLIBÉRATION N°2026-063

OBJET : Créations de postes catégorie C et mise à jour du tableau des effectifs

En exercice : 23
Membres
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Absents : 5

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Christian BRUNEAUD, Maire.

Les membres présents en séance :

Christian BRUNEAUD, Marjorie THEVENOT, Adel BOUAKLINE, Marjorie VILLENEUVE, Guy PERETZ, Bénédicte NASTORG-LARROUTURE, Jean-Jacques DARGÈRE, Hiên PHAN, Marie-Pierre VAUX, Isabelle RAPIN, Olivier LANSIAUX, Florence BAUDIN, Mylène SINET, Patrick TUIS, Richard FAURE, Aurélien HELLÉ, Bertrand POUSSIERRE, Pascal PIRIOU

Les membres ayant donné un pouvoir :

Jean-Claude LABOZ pouvoir à Marjorie THEVENOT, Philippe THOMAS pouvoir à Christian BRUNEAUD, Chrystelle EDOUARD pouvoir à Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

Les membres absents et/ou excusés :

Jean-Claude LABOZ, Arielle CHEMINANT, Philippe THOMAS, Chrystelle EDOUARD, Anne Sophie DA COSTA.

Secrétaire de séance : Monsieur Richard FAURE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération 2025-041 du 17 novembre 2025 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer 3 postes de catégorie C, répartis ainsi :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour l'accueil de la mairie
- 2 postes d'adjoint technique à temps non complet pour le service restaurant scolaire

Il est proposé aux membres du conseil municipal de :

CRÉER 3 postes de catégorie C, comme indiqué ci-dessus,

D'ADOPTER le nouveau tableau des effectifs suivant :

COMMUNE					
Filière	Catégorie	Grade	Nombre de postes	Postes pourvus	
				TC	TNC
Administrative	A	Attaché principal	1	1	
	B	Rédacteur	1	1	
	C	Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	2	1	
		Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	1	1	
		Adjoint Administratif	2	1	
Technique	B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	1	
		Technicien principal	1	1	
	C	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	3	3	
		Adjoint Technique principal 2ème classe	4	4	
		Adjoint Technique principal 1ère classe	8	4	4
Sociale	C	Agent spéc ppal 1ère cl écoles mat (ATSEM)	4	3	1
Culturelle	A	Bibliothécaire Territoriale	1		1
	C	Adjoint du patrimoine	1	1	
Police Municipale	C	Brigadier-chef principal	1	1	
			30	23	6
				29	

Pôle Enfance Jeunesse					
Filière	Catégorie	Grade	Nombre de postes	Postes pourvus	
				TC	TNC
Médico-sociale	B	Auxiliaire Puériculture de classe normale	5	4	1
Sociale	A	Educateur jeunes enfants classe Exceptionnelle	1	1	
	A	Educateur jeunes enfants classe 2 ^{ème} classe	1	1	
Animation	B	Animateur territorial	1	1	
	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	3	2	1
		Adjoint d'animation principal 2ème classe	11	1	7
			22	10	9
				19	

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christian BRUNEAUD
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le 23/09/2026
ID : 089-218903466-20260914-2026_063-DE

Signé électroniquement par : Christian
BRUNEAUD
Date de signature : 23/09/2026
Qualité : Maire

S²LO

